



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf. : DEC/2018/24/1.1

**Objet : RENOVATION DE L'HOTEL DES REMPARTS A AIGUES-MORTES - Attribution des marchés de travaux - LOTS 1, 2 et 3**

**Le Maire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014 donnant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**Vu** la procédure adaptée engagée le 26 janvier 2018 pour la passation des marchés de travaux relatifs à la rénovation de l'hôtel des Remparts à Aigues-Mortes ;

**Vu** les rapports d'analyses des offres de la maîtrise d'œuvre pour les lots 1, 2 et 3;

**Vu** le rapport d'analyse des candidatures pour les lots 1, 2 et 3;

**DECIDE**

**De retenir les offres économiquement les plus avantageuses suivantes :**

<b>ENTREPRISES</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Montant de l'offre de base en € HT</b>
SPE	Lot 1 - Echafaudage	<b>18 900.00</b>
AU CŒUR DU BOIS	Lot 2 - Charpente couverture	<b>124 071.00</b>
VIVIAN ET CIE	Lot 3 - Façades	<b>89 815.00</b>

**De prendre acte** que ces marchés **porte engagement** de la Commune et des titulaires dans les conditions administratives, techniques et financières qui sont définies aux contrats.

**Confirme** que les dépenses susvisées sont inscrites au budget.

**ARTICLE 2:**

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

Envoyé en préfecture le 05/03/2018

Reçu en préfecture le 05/03/2018

Affiché le 05/03/2018

ID : 030-213000037-20180228-DEC201824-AU



**ARTICLE 3 :**

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 28 février 2018

**Le Maire,  
Pierre MAUMEJEAN**

**Certifié exécutoire compte tenu des :**  
- date de transmission à la Préfecture :  
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis  
30220 AIGUES MORTES  
Tel. 04.66.73.90.90  
Fax : 04.66.53.86.09  
[www.ville-aigues-mortes.fr](http://www.ville-aigues-mortes.fr)